



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale du Rhône

Commission de Suivi de Site (CSS) Sociétés BASF-COATEX-UNIVAR

Réunion du 8 avril 2025 Mairie de Genay, Salle Saint-Exupéry

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Ordre du jour
- Annexe 2 : Liste des participants (confidentielle, consultable par demande écrite à la Préfète)
- Annexe 3 : Présentation de la DREAL
- Annexe 4.1 : Présentation de BASF
- Annexe 4.2 : Présentation de BASF pour répondre aux questions des riverains et associations
- Annexe 5 : Présentation de COATEX
- Annexe 6 : Présentation de UNIVAR
- Annexe 7 : Présentation du SDMIS

1. OUVERTURE PAR madame le Maire qui remercie les participants pour leur présence.

Un tour de table est effectué.

Le représentant de la Préfecture donne la parole à la DREAL.

2. BILAN D'ACTIVITÉ DES SITES

- Présentation générale de la DREAL
 - (voir annexe 3)

Le représentant de la DREAL commence une présentation générale sur les sites SEVESO et le rôle de la DREAL à l'appui d'un document disponible en annexe 3.

La représentante de Réseau Santé Environnement (RSE) informe que RSE a créé une coordination santé environnementale Rhône-Nord afin d'alerter et sensibiliser sur les pollutions industrielles et agricoles, et souhaite organiser dans le secteur, une journée d'information dans le même esprit que la journée Risk'Indus.

- Présentation de BASF
 - (voir annexe 4.1 et 4.2)

La directrice de BASF prend la parole pour présenter son établissement en s'appuyant sur l'annexe 4.1. Elle enchaîne ensuite avec une seconde présentation (annexe 4.2) qui a pour vocation de répondre aux questions des associations qui ont été transmises en amont de la CSS.

La représentante de RSE s'interroge sur la nécessité de faire circuler l'information au-delà de Genay en cas d'accident, dans la zone étendue du PPRT par exemple (slide 5 annexe 4.2), la zone étant très densifiée.

Le représentant de la Préfecture répond que le PPRT a pour objet la maîtrise de l'urbanisation. En cas d'accident ayant des conséquences à l'extérieur du site, la préfète prendra la direction des secours en déclinant le plan particulier d'intervention PPI (dont de périmètre est > à celui du PPRT), propre à l'établissement SEVESO. Il est donc bien prévu de prévenir les populations dans le périmètre PPI (réseau cirènes SAIP, Fr-Alert et autres dispositifs), et des cellules de crise seront mises en place.

Sur ce sujet, le représentant d'UNIVAR ajoute que, puisque leur PPI peut toucher plusieurs communes, ils contacteront les mairies ainsi que la population concernée.

Le représentant BASF indique des phénomènes dangereux dont l'intensité sort peu du site.

La représentante de RSE demande si BASF produit du Fipronil ?

La directrice de BASF répond par la négative.

Le représentant de LPO souhaite un peu plus d'informations sur les eaux de lavage et surtout sur le traitement des solvants.

La directrice de BASF répond qu'ils sont récupérés et incinérés aussi.

Le représentant de LPO demande pourquoi un tel pic de rejet de COV (même s'il est en dessous du seuil autorisé) ? (slide 3).

La directrice de BASF explique que la mesure est faite en inopiné sur un seul jour. On essaie de le faire à un moment où on utilise le plus de solvants possible, dans des conditions les plus défavorables possibles mais ça ne représente pas leur émission type. Pareil pour la slide 4.

Les associations émettent leur souhait de venir visiter le site. BASF donne son accord de principe, une date sera convenue ultérieurement.

■ Présentation de UNIVAR

➤ (voir annexe 6)

Le directeur d'UNIVAR prend la parole pour présenter son établissement en s'appuyant sur l'annexe 6.

Les associations sont inquiètes de constater l'état de la cuve qui a été remplacée, cf slide 6.

Le directeur d'UNIVAR précise que c'était une cuve qui n'était plus utilisée et donc à l'abandon depuis longtemps, et elle n'était pas percée même si l'aspect extérieur est dégradé.

Le représentant de LPO demande : qu'advient-il des liquides de nettoyage ?

Le directeur d'UNIVAR précise qu'ils sont évacués en filière déchets avec traçabilité sous Trackdechets.

La responsable HSE d'UNIVAR prend la parole pour répondre aux questions des associations posées en amont de la CSS.

- Q1 : Lors des inspections du site par la DREAL en janvier et mars 2024, plusieurs actions correctives, assorties d'un calendrier de mise en œuvre, ont été demandées à l'exploitant. Un état d'avancement de ces actions correctives peut-il être présenté, incluant le calendrier de réalisation effectif de mise en œuvre de ces actions au regard de ce qui était demandé ? Les écarts éventuels entre les délais de réalisation effectifs et les délais fixés par la Préfecture pourront-ils être justifiés par l'exploitant ?

Sur les 2 inspections, des courriers de réponse ont été faits. Concernant les délais, il a été difficile de cartographier le réseau car il est ancien et comporte beaucoup de rénovations un peu partout. Reconstituer le réseau a donc pris beaucoup de temps mais les plans définitifs ont finalement été réalisés.

La représentante RSE exprime sa surprise de lire dans les rapports des non-conformités. Ce n'est pas rassurant qu'il y en ait autant et avec autant de délais.

Le directeur d'UNIVAR explique cette situation par un turn-over conséquent dans les équipes en 2024-25, et par les logiciels qui ne permettent pas encore une différenciation des différents pôles sur site suffisamment poussée.

Le représentant LPO trouve que se baser uniquement sur les compétences humaines sans utiliser d'outils numériques sur un site aussi grand n'est pas rassurant.

Le directeur d'UNIVAR précise son propos. Les produits préparés et sortis, sont maîtrisés et il sait dire où ils sont. Il reste à fiabiliser les produits de sortie du logiciel informatique, en effet tel qu'il est conçu aujourd'hui il ne permet pas d'indiquer dans le détail le placement des produits.

- Q2 : *Face au dérèglement climatique, se traduisant notamment par des épisodes d'extrême sécheresse ou de crues, quelles mesures préventives sont prises par l'exploitant en cas de phénomène d'inondation anormale provoqué par la Saône dont le site est très proche ?*

Le directeur d'UNIVAR mentionne disposer d'un plan d'urgence en cas de crue de la Saône qui oblige à une surveillance constante ainsi qu'à des actions préétablies.

- Q3 : *Contrairement à toutes les autres entreprises sollicitées dans le cadre de notre participation à des CSS du Rhône, l'exploitant n'a pas accepté qu'une visite puisse être organisée sur son site. Quelle en est la raison ? L'exploitant accepterait-il de revoir sa position ?*

Le directeur d'UNIVAR précise que la question a été remontée et fait l'objet de discussions.

Le représentant de LPO précise que l'objectif n'est pas de venir contrôler les exploitants mais simplement de venir visiter le site.

La politique de l'entreprise devrait changer à l'avenir mais pour l'instant les visites n'ont pas été approuvées.

L'adjoint au maire de Saint-Germain-au-Mont-D'or demande pourquoi la zone à risque est si grande ? Qu'est-ce qui doit être fait si la ville est touchée ?

Tous les scénarios sont référencés dans le PPI, qui sera déclenché, avec toutes les informations nécessaires pour les zones concernées.

La représentante RSE demande si les plans communaux de sauvegarde (PCS) des Mairies sont bien à jour ? Quelle est la responsabilité des Maires ?

Les Mairies sont tenues de les actualiser et elles sont contrôlées par la Préfecture.

Le représentant SDMIS ajoute que si les mairies veulent jouer leur PCS, il suffit qu'elles le demandent et ce sera organisé.

Le Maire de Genay, assure que la mairie s'actualise et joue les exercices.

La Mairie de Saint-Germain précise que par le passé la Métropole n'a pas réagi très vite à leurs demandes, et ce serait bien qu'ils soient plus réactifs.

■ Présentation de COATEX

- *(voir annexe 5)*

La directrice de COATEX prend la parole pour présenter son établissement en s'appuyant sur l'annexe 5.

L'exploitant est d'accord pour une visite de leur site et une date sera convenue ultérieurement.

3. INFORMATIONS DES AUTRES SERVICES PUBLICS

■ Présentation de SECURENOV :

La nouvelle convention cadre du PPRT Genay-Neuville a été signée le 23/10/2024 devant s'achever au 01/01/2027. Sur 35 logements, 24 étaient vulnérables, 14 ont été mis en sécurité (dont 10 à Genay).

Sur les 10 restants, 2 ont définitivement refusé, et pour les 8 restants, un courrier plus précis et impactant sera distribué bientôt par la Préfecture.

Les associations proposent leur aide pour l'information aux riverains.

Qu'en est-il des péniches ?

Les péniches n'ont pas été identifiées dans le dispositif PPRT, n'étant pas recensée comme habitation fixe.

La représentante des riverains de Genay s'interroge sur le motif des renoncements ?

Le motif n'est pas connu. Les personnes concernées ont simplement répondu qu'elles n'étaient pas intéressées. En cas de changement de propriétaires, ils seront contactés tant que le dispositif est toujours en place.

■ Présentation DDT

Mesures foncières : 4 biens acquis et démolis, et les sites en cours de sécurisation. Les parcelles seront ensuite végétalisées. Un budget de 300000€ a été voté pour une renaturation.

■ Présentation de SDMIS

➤ (voir annexe 7)

Le représentant du SDMIS prend la parole et réalise une présentation (cf annexe 7).

4. QUESTIONS DIVERSES

La représentante RSE déplore les problèmes de circulation et de sur-densification de la zone.

La représentante RSE demande à qui il faut poser leurs questions d'ici la prochaine CSS ?

Le représentant de la Préfecture répond qu'il faut écrire à la Préfète.

17h28 – Le Représentant de madame la Sous-Préfète remercie la Mairie et l'ensemble des participants et clôture la séance.

Pour la sous-préfète,